Société Cantonale des Musiques Vaudoises
Service des membres SCMV
Email : service.membres@scmv.ch
Portable : 079 503 13 79

Annonce des distinctions et diplômes pour 2027 - Directives

Dernier délai de saisie et d'envoi des livrets : 30 novembre 2026

L'annonce des Jubilaires pour 2027 doit se faire en ligne au moyen du lien qui a été transmis au président de chaque société de la SCMV.

ATTENTION !!!! Orthographiez correctement les noms et prénoms des jubilaires.

Le formulaire pour la « Distinction internationale CISM » sera remplie par le Responsable des Membres de la SCMV

Après la saisie en ligne des demandes, les livrets doivent être envoyés par la poste à l'adresse suivante :

Service des Membres
Pierre-André Martin
Le Clos à Georges 1
1525 Henniez.

L'absence de livret équivaut à une distinction refusée.

Les inscriptions acceptées par le service des membres sont définitives.

Les inscriptions dont le nombre d'année comme membre actif ne correspondent pas seront supprimées, La société en sera informée.

Par avance, je vous remercie de respecter impérativement le délai du **30 novembre 2026** ainsi que les différentes conditions pour le dépôt de vos demandes. **Passé cette date, aucune inscription ne sera acceptée.**

Avec le soutien de

Artisans Vignerons Yvorne
AVIA
Crissier Centre Automobile Romand
la Mobilière
Loterie Romande
canton de vaud

Société Cantonale des Musiques Vaudoises
Service des membres SCMV
Email : service.membres@scmv.ch
Portable : 079 503 13 79

Calcul des années d'activités pour les vétérans

Le nombre d'années d'activité pour l'octroi du statut de vétéran aux musiciennes et musiciens de l'Association suisse des musiques et de la SCMV actif(ves) de longue date est calculé comme suit :

1.1 Seules sont déterminantes les années inscrites dans le livret de sociétaire (les jours et les mois ne sont pas pris en compte)

1.2 Chaque année entamée compte

1.3 Les distinctions honorifiques peuvent être décernées au plus tôt dans l'année où le calcul des années d'activité relevées dans le livret de sociétaire correspond à 20, 25, 35, 50, 60, 65, 70, 75 ou 80 ans.
Le logiciel Hitobito de gestion des membres de l'ASM est utilisé pour calculer les années de cotisations. Le calcul respecte le règlement des vétérans de l'ASM. Les distinctions sont décernées durant l'année civile où l'application Hitobito indique 20, 25, 35, 50, 60, 65, 70, 75, 80 ans.

Membres d'honneur SCMV – 20 ans d'activité

- Être inscrit en 2007 ou antérieur
- **Avoir 20 cotisations payées à la SCMV.**
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 19 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Avec le soutien de
Artisans Vignerons Yvorne
AVIA
Crissier Centre Automobile Romand
la Mobilière
Loterie Romande
canton de vaud

Société Cantonale des Musiques Vaudoises
Service des membres SCMV
Email : service.membres@scmv.ch
Portable : 079 503 13 79

Vétéran cantonal SCMV – 25 ans d'activité

- Être inscrit en 2002 ou antérieur
- Avoir 25 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 24 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Vétéran fédéral ASM – 35 ans d'activité

- Être inscrit en 1992 ou antérieur
- Avoir 35 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 34 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Vétéran d'honneur SCMV – 50 ans d'activité

- Être inscrit en 1977 ou antérieur
- Avoir 50 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 49 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Avec le soutien de

Société Cantonale des Musiques Vaudoises
Service des membres SCMV
Email : service.membres@scmv.ch
Portable : 079 503 13 79

Vétéran CISM – 60 ans d'activité

- Être inscrit en 1967 ou antérieur
- Avoir 60 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Sur la base du questionnaire remis en même temps que les demandes de distinctions ASM, une médaille et un diplôme sont décernés aux musiciens pour 60 ans d'activité musicale inscrits dans le livret ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 59 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Jubilaire SCMV – 65 ans d'activité

- Être inscrit en 1962 ou antérieur
- Avoir 65 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 64 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Avec le soutien de

Société Cantonale des Musiques Vaudoises
Service des membres SCMV
Email : service.membres@scmv.ch
Portable : 079 503 13 79

Vétéran d'honneur ASM – 70 ans d'activité

- Être inscrit en 1957 ou antérieur
- Avoir 70 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 69 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Jubilaire SCMV – 75 ans d'activité

- Être inscrit en 1952 ou antérieur
- Avoir 75 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 74 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Jubilaire SCMV – 80 ans d'activité

- Être inscrit en 1947 ou antérieur
- Avoir 80 ans d'activité musicale dans une section de la SCMV et/ou de l'ASM.
- Dans Hitobito, le musicien apparaît avec 79 « Années d'activité actuelles » jusqu'à la fin de l'année.

Avec le soutien de
Artisans Vignerons Yvorne
AVIA
Crissier Centre Automobile Romand
la Mobilière
Loterie Romande
canton de vaud

Société Cantonale des Musiques Vaudoises
Service des membres SCMV
Email : service.membres@scmv.ch
Portable : 079 503 13 79

Merci pour votre travail et le respect des délais

Le Service des Membres de la SCMV

Pierre-André Martin

service.membres@scmv.ch

Avec le soutien de